



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 53038

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des directrices d'écoles maternelles et primaires. En effet, aux tâches administratives inhérentes à leur fonction, ils doivent répondre à de nombreuses et nouvelles responsabilités : missions de coordination, actions pédagogiques, relations avec les élus locaux, etc. Chacune d'entre elles implique un travail supplémentaire et particulièrement important. Alors que le nombre de directions vacantes est croissant, de quatre milles quinze en 1999 à quatre milles cinq cents en 2000, il souhaiterait connaître sa position quant aux souhaits des directrices et directeurs d'école de bénéficier de décharges de service, d'un allègement des tâches administratives et d'une augmentation des moyens alloués à l'équipement et au fonctionnement de leurs établissements.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53038

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6182

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7157